

Bordeaux, le 16 octobre 2020

**AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE
DANS LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**

Le décret n° 2020-1257 du 14 octobre 2020 déclare l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire de la République.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de contenir la circulation virale.

A ce jour, sur la base des données consolidées au 15 octobre 2020, la situation épidémiologique de la région Nouvelle-Aquitaine se traduit par :

- un niveau d'incidence élevé en population générale, qui continue à augmenter régulièrement : 93,5 cas pour 100 000 habitants, avec de fortes disparités territoriales (38,9 en Charente-Maritime à 150,5 en Haute-Vienne) ;
- un taux d'incidence pour les personnes âgées de 65 ans et plus également en augmentation, pour s'établir à 49,9 cas pour 100 000 habitants ;
- un nombre de patients hospitalisés pour COVID ressortant à 463 personnes, dont 62 en réanimation.

En ce qui concerne l'analyse de la situation épidémiologique de la COVID 19 par Santé Publique France dans le département de la Charente au 15 octobre 2020, elle témoigne également d'une circulation virale élevée du SARS COV2, se traduisant par une dégradation globale des indicateurs sanitaires et imposant une vigilance particulière :

- Le **taux d'incidence général** du département, considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, s'établit à **55.4 cas pour 100 000 habitants**, soit une augmentation de 18 points depuis la semaine 40 ;
- Le taux d'incidence départemental chez les personnes âgées de **plus de 65 ans** s'élève à **27.6 pour 100 000 habitants**, soit une augmentation de 10 points depuis la semaine 40 ;

- **Le taux de positivité** connaît une tendance continue à l'augmentation, avec un dépassement du seuil d'attention de 5% en semaine 39. La croissance de ce taux semble se confirmer, puisque la dernière donnée consolidée pour la semaine 41 le porte à 6,1% ;
- **Les indicateurs hospitaliers** connaissent une évolution modérée concernant la fréquentation des services d'urgence, mais une accélération des admissions en hospitalisations depuis quelques jours. 5 décès de patients atteints de COVID sont à déplorer depuis une semaine.
- **Des situations de regroupements de cas** font leur apparition depuis le début du mois de septembre. En moyenne chaque semaine, ce sont 10 nouvelles situations de regroupements de cas qui sont traitées et suivies. A la date de cet avis, ce sont 9 regroupements de cas qui sont en cours en Charente.

La situation épidémiologique défavorable du département justifie que des mesures soient prises en vue de contenir la circulation du virus et freiner de nouvelles contaminations.

Le Directeur Général
de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

La Directrice générale adjointe
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine

Hélène JUNQUA